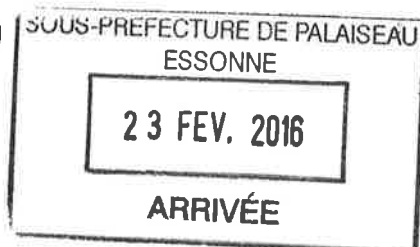


N° 2016-01-04

COMMUNE DE NOZAY
(Essonne)
Canton des Ulis
Arrondissement de PALAISEAU



Nombre de Conseillers :	27
Nombre de Présents :	24
Nombre de Pouvoirs :	3
Nombre de Votants :	27
Pour :	26
Contre :	0
Abstention :	1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2016

Date de la convocation : 12 février 2016

Objet : Réouverture de la concertation du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

L'an deux mille seize, le dix-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Paul RAYMOND, Maire.

Etaient présents : Paul RAYMOND, Didier PERRIER, Evelyne GLUSZEK, Christian FOURNES, Yves FACHE, Henri ALQUIER, Véronique MESLIN, Magalie WOJTOWSKI, Denis TOULLIER, Laurent KABICHE, Franck MONMASSON, Patrice FEILLAULT, Catherine MARLIERE, Chantal MOREAU, Brigitte LAMBINET, Martha COILLOT, Cécile GUISEPPONE, Jean-Michel ARZUL, Raphaël BERNARD, Mireille MORISSEAU, Jean-Michel MEUNIER, Francine LEPAGE, Rémy BOURDELOT, Eric HOHBAUER.

Pouvoirs : Michèle WILLEMET à Catherine MARLIERE, Gérard JAUZE à Didier PERRIER et Marine JANSSENS à Magalie WOJTOWSKI.

Evelyne GLUSZEK est désignée secrétaire de séance.

En application du code de l'urbanisme, le bilan de la concertation relative à l'élaboration du projet de PLU a été tiré par délibération en date du 21 mai 2015.

Toutefois, suite à l'avis des services de l'Etat rendu après l'arrêt du projet de PLU, qui nécessitent de procéder à des « modifications substantielles » du dossier, la Commune souhaite reprendre les études du PLU, et associer à nouveau les habitants.

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir de nouveau la concertation au titre de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme selon les mêmes modalités que celles fixées dans la délibération du 12 juin 2009 prescrivant la révision du POS en PLU :

- Organisation de réunions publiques
- Mise en place d'une exposition permanente sur le projet de PLU, en Mairie, avec registre à disposition du public,
- Diffusion d'information dans le journal municipal et la lettre d'information « Nozay Village Info ».

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 2009 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de la concertation,

Entendu le débat au sein du Conseil Municipal du 28 février 2013 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mai 2015 portant arrêt du Plan local d'urbanisme (P.L.U.) et bilan de la concertation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de Eric Hohbauer),

Réouvre la concertation du projet du Plan Local d'Urbanisme.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Nozay, le 19 février 2016.




Le Maire,
Paul RAYMOND



Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été effectuées le

Et la délibération ayant été reçue par le Représentant de l'Etat le


Le Maire,
Paul RAYMOND

